

EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL
DE 1^{ère} CLASSE

JEUDI 4 DECEMBRE 2008

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des Agents Sociaux Territoriaux. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente ; coefficient 2).

Le sujet comprend 7 pages (4 + 3 Documents)

CONSIGNES :

Vous devez écrire sur le questionnaire ci-après, il sera agrafé à la copie, à la fin de l'épreuve par le surveillant.

Lors de la remise de la copie, vous devrez impérativement signer la feuille d'émargement.

Les candidats ne doivent porter **aucun signe distinctif sur leur copie** ; pas de nom et prénom, pas de signature.

Ecrire à l'encre bleue ou noire, pas de crayon à papier, pas d'encre de couleur, pas de surligneur.

Ne pas y insérer de feuilles de brouillon.

Pour répondre aux questions, vous vous référez aux documents suivants :

- **QUESTION 1 :**

Document 1, Texte 1 « Une campagne de solidarité pour les personnes âgées »
Source : www.mairi Metz.fr.

- **QUESTION 2 :**

Document 1, Texte 1 et Texte 2 « Le plan canicule 2008 » Extrait de la revue
L'aide-soignante n°98, juin - juillet 2008.

- **QUESTION 3 ET 4 :**

Document 2, Affichette « Canicule : santé en danger » et Extrait du dépliant « La
canicule et nous... comprendre et agir » Source : Livres SMS Editions Hachette et
Nathan.

- **QUESTION 5 :**

Document 3 « Plan Solidarité – Grand âge 2007- 2012 » Source : Ministère chargé
des affaires sociales.

QUESTION N°1 : (3 points)

A la lecture du texte 1, répondre aux questions suivantes.

a) À quelle occasion doit-on composer le numéro vert ?

.....
.....

b) Indiquer la charge confiée au Maire et au CCAS de la ville de Metz :

- Charge confiée au Maire :

.....

- Charge confiée au CCAS :

.....

QUESTION N° 2 : (5 points)

Différencier les deux textes 1 et 2 en complétant le tableau suivant.

<u>Eléments à différencier</u>	<u>TEXTE 1</u>	<u>TEXTE 2</u>
<u>Dates des mesures législatives</u>		
<u>Publics visés par ces mesures</u>		
<u>Territoire concerné</u>		
<u>Moyens de communication</u> (utilisés pour prévenir les risques en cas de canicule)		

QUESTION N° 3 : (3 points)

A partir du document 2, répondre aux questions suivantes.

a) Nommer les risques que courent certaines personnes en cas d'exposition à de fortes chaleurs.

.....
.....
.....
.....

b) Pourquoi doit-on agir face à ces risques ?

.....
.....

c) Quelle est la manifestation du corps qui permet de lutter contre les excès de chaleur ?

.....

QUESTION N°4 : (5 points)

Dans le cadre de vos fonctions vous êtes amené à intervenir auprès d'une personne âgée isolée, lors d'une canicule.

En vous aidant du document 2 et de votre réflexion personnelle, indiquez deux actions dans chaque domaine d'intervention et justifiez les.

<u>Domaines d'intervention</u>	<u>Vos actions</u>	<u>Justifications</u>
Alimentation	- -	- -
Communication	- -	- -
Confort et sécurité	- <i>Exemple : je ferme les volets de la maison de la personne ou je l'incite à le faire.</i> - -	- <i>Pour maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.</i> - -

QUESTION N°5 : (4 points)

A partir du document 3, indiquez le ou les principes (maxi.2) du Plan Solidarité-Grand âge 2007-2012 correspondant à chaque mesure indiquée dans le tableau ci-dessous.

Principes	Mesures
1	Développer l'offre de services et de soins : services d'aide et d'accompagnement à domicile, services de soins infirmiers, hospitalisation à domicile, accueils de jour, gardes itinérantes de nuit.
	Augmenter le nombre de personnels soignants pour disposer d'un professionnel par résident dans les établissements accueillant les personnes âgées les plus dépendantes.
	Développer au sein de l'hôpital des filières gériatriques.
	Garantir un haut niveau de protection sociale face à la dépendance.
	Généraliser une consultation gratuite de prévention pour toutes les personnes âgées de plus de 70 ans.
	Resserrer le lien entre l'hôpital et maison de retraite.
	Garantir le pouvoir d'achat de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en terme de services et d'aides.
	Améliorer la qualité de vie en maison de retraite.
	Lancer un grand programme de recherche sur les maladies du grand âge, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les pathologies apparentées.
	Soutenir davantage les aidants familiaux avec la création d'un congé de soutien familial.
	Diminuer la charge financière des résidents en maison de retraite et de leur famille.
	Resserrer le lien entre l'hôpital et le domicile.

DOCUMENT 1

TEXTE 1 « Une campagne de solidarité pour les personnes âgées »

Après les événements survenus dans notre pays lors de la canicule de l'été 2003, la loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels. Cette démarche d'inscription, basée sur le volontariat, a pour objectif de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites, en cas de déclenchement par le préfet du plan départemental d'alerte et d'urgence. Aussi, comme l'an passé, le Centre communal d'action sociale de la ville de Metz est chargé de tenir ce registre, qui est ouvert, conformément à la loi, aux personnes résidant à leur domicile qui sont :

- âgées de 65 ans et plus ;
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail ;
- ou adultes handicapées.

Source : www.mairi Metz.fr

**AIDEZ-NOUS
À LES AIDER !**

L'isolement d'une personne âgée vous inquiète ?
Composez le :

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 800 571 572

METZ SOLIDARITÉ PERSONNES AGÉES

**A Metz, comme ailleurs,
il existe des personnes âgées isolées
qui peuvent avoir besoin,
à un moment donné, de notre solidarité.**

TEXTE 2 « Le plan canicule 2008 » Extrait de la revue L'aide-soignante n°98, juin - juillet 2008.

Le Plan canicule 2008

Afin de préparer la saison estivale, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a envoyé, mardi 13 mai 2008, une circulaire canicule à l'attention des préfets et des directeurs régionaux de l'hospitalisation. Cette circulaire présente la version 2008 du Plan national canicule. Le plan comporte trois niveaux.

• **Le niveau de veille saisonnière**, automatiquement est déclenché du 1^{er} juin au 31 août :

- un point météorologique est fait quotidiennement au ministère, et si la situation l'exige, les autorités sanitaires alertent les départements concernés sur l'opportunité de passer au niveau supérieur du plan ;
- le numéro vert d'information et de communication (0800 06 66 66) entre en vigueur.

• **Le niveau de mise en garde et actions :**

- il est déclenché par les préfets de département concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent ;
- il induit la mise en œuvre sur le terrain de mesures de prévention et de gestion de l'épisode caniculaire dans les établissements de santé,



© Phanie/Alix

les établissements sociaux et médico-sociaux, les communes, etc. ;

- à l'échelon départemental ou national, certains médias peuvent être réquisitionnés afin de diffuser des messages de prévention. Le dispositif a été revu et amélioré pour mieux cibler le public à risque (travailleurs et personnes âgées) ;
- les données sanitaires sont communiquées au ministère quotidiennement par les départements concernés.

• **Le niveau de mobilisation maximale** est déclenché sur instruction

du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

Des améliorations sont apportées chaque année au Plan national canicule. Ainsi, pour la saison estivale 2008, l'organisation de la gestion de situation d'alerte a été renforcée grâce à une plus forte implication des acteurs du niveau local et une consolidation des circuits d'échange d'informations. Un certain

nombre de dispositifs sont déjà mis en œuvre afin de préparer la saison estivale. Ils ont pour objectif d'améliorer la protection des personnes âgées (en institution ou à domicile), des personnes handicapées, des jeunes enfants et des personnes sans abri, et de préparer les établissements de santé. Pour cela, le dispositif "établissements de santé en tension" est activé. Il intègre la coordination des établissements pendant les périodes estivales sous l'égide de l'Agence régionale de l'hospitalisation, qui doit permettre d'adapter les capacités d'hospitalisation aux besoins. Concernant la communication, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé a diffusé dès mi-mai plus de 2 millions d'exemplaires du dépliant et plus de 150 000 affichettes qui précisent les consignes à respecter afin de réduire l'impact sanitaire d'une vague de chaleur. »

Noémie Legendre

Emploisante.com

Source :

www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

Canicule : santé en danger

**Préservez votre santé
et aidez les personnes
fragiles qui vous entourent.**

ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.
Appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Que risque-t-on

quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

Canicule : « santé en danger ».

• AGIR

CANICULE

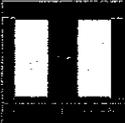
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas
aux heures les
plus chaudes.



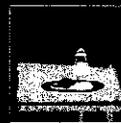
Je passe
plusieurs heures
dans un endroit
frais ou climatisé.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de
la chaleur.



Je mange
normalement
(fruits, légumes,
pain, soupe...).



Je bois environ
1,5 L d'eau
par jour. Je ne
consomme
pas d'alcool.



Je donne
de mes nouvelles
à mon entourage.



Extrait du dépliant « La canicule et nous... comprendre et agir. »



Mon corps transpire
peu et a donc du mal
à se maintenir
à 37°C.



La température de
mon corps peut alors
augmenter : je risque
le coup de chaleur
(hyperthermie).

DOCUMENT 3

LE PLAN SOLIDARITE GRAND AGE 2007 – 2012

Ministère chargé des affaires sociales

1- Le libre choix du domicile :

- Pouvoir être soigné à la maison.
- Avoir plus de services à domicile.
- Créer un « droit au répit » pour les aidant familiaux.
- Créer de nouvelles formes de logements.

2- Inventer la maison de retraite de demain :

- Eviter les ruptures de prise en charge entre domicile et maison de retraite.
- Avoir plus de personnel soignant auprès des personnes âgées.
- Mettre en œuvre un plan de recrutement et de formation des métiers du grand âge.
- Lutter contre la maltraitance.
- Développer une démarche qualité et une culture d'évaluation.
- Maîtriser le prix payé par les personnes âgées.
- Poursuivre l'effort de création de places dans toute la France.

3- Adapter l'hôpital aux personnes âgées :

- Développer la médecine gériatrique.
- Resserrer les liens entre le domicile, la maison de retraite et l'hôpital.

4- Assurer pour l'avenir le financement solidaire de la dépendance :

- Lancer pour cela une mission d'étude et de propositions.

5- Insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la prévention :

- Proposer systématiquement une consultation gratuite de prévention à 70 ans.
- Lancer un grand programme de recherche sur les maladies du grand âge.
- Lancer un plan gériatrique universitaire pour former les professionnels de santé à la gériatrie.